

CHECK-LIST DE QUESTIONS A SE POSER

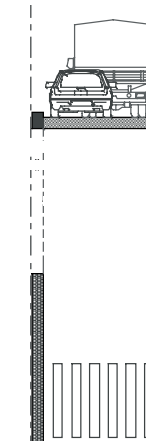
- Quels sont les objectifs du maître d'ouvrage en terme de circulation ? (réduire la vitesse ? limiter ou interdire le passage des poids lourds ? maintenir une circulation fluide ?...)
- Cette voirie s'inscrit-elle dans un plan de déplacement plus vaste ? (PDU, plan de voirie...)
- Quelles sont les caractéristiques urbaines de la zone traversée ? (hyper-centre, zone résidentielle, zone péri-urbaine, zone industrielle ... ?)
- Quelles sont les caractéristiques topographiques (relief) et géographiques (virage, pont, carrefour...)?
- Quels sont les trafics VL et PL (existants et attendus après aménagement) sur la section ?
- Quels sont les types de véhicule amenés à circuler sur cette section ? (VL, PL, TIR, TC, deux-roues...)
- Existe-t-il des passages de véhicules «exceptionnels» sur cette voie ? (convois ?)
- Existe-t-il des passages fréquents de véhicules «particuliers» sur cette voie ? (nettoyage urbain, livraison, camion-poubelle, ramassage du verre...)

ELEMENTS A CHOISIR DANS LE PROJET

- Nombre de voies ? (2x1, 2x2...)
- symétrie de la chaussée ?
- sens unique ou double sens ?
- Vitesse des véhicules ? (30, 50, 70)
- Dimensions de la chaussée (largeur, dévers, pente...)
- Matériaux de chaussée ?

DESCRIPTION

Sur cette section circulent avant tout les véhicules légers, les poids lourds et les deux roues.



RAPPEL REGLEMENTAIRE

La bande roulante réservée aux véhicules a fait l'objet de nombreuses préconisations mais le seul élément réglementaire pour la chaussée concerne l'accès aux véhicules de secours pour lesquels une largeur minimum de 3 m est requise (voir localement les exigences spécifiques avec les services SDIS).

Cf. Code de la Construction et de l'Habitat

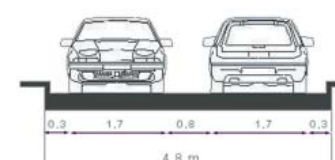
ELEMENTS DE DIMENSIONNEMENT

D'une manière générale, une marge peut être offerte par une surlargeur roulable ou franchissable bien différenciée visuellement (matériaux, couleurs). Elle peut être centrale ou latérale et permet notamment une meilleure gestion des conflits d'usage.

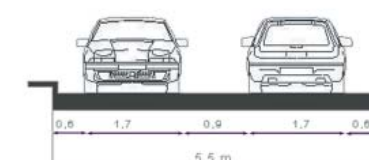
► Au-delà du gabarit des véhicules, il convient de prévoir une marge de sécurité vis-à-vis du trottoir (0,25m) et pour le croisement des véhicules (0,50m).

► Aujourd'hui, la voie circulaire de 3m50 à sens unique et de 3m à partir de 2 voies est suffisante. Dans certains contextes (vitesses, trafic, environnement...) on peut descendre en-dessous. Il faut rester vigilant quant à la vitesse des véhicules qui est induite par une surlargeur trop importante. (voir Guide de la voirie urbaine)

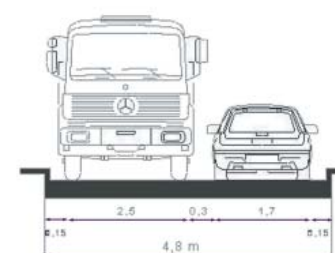
► Par exemple, en site urbain (zone centre), où le trafic VL est modéré et le trafic PL rare, voire exceptionnel, on peut envisager un croisement possible à très faible vitesse avec éventuellement un déport vers le trottoir ou la bande de stationnement.



Sans trafic PL
Sans stationnement
Vitesse de croisement 30 km/h



Sans trafic PL
Sans stationnement
Vitesse de croisement 50/60 km/h



Vitesse de croisement au pas

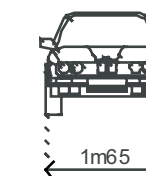


Vitesse de croisement au pas

GABARIT

Largeur type d'un véhicule léger :

1 m 50 < VL < 1 m 80



Largeur type PL / TC / autres (pompiers, camion-poubelle) :

PL < 2 m 60

